



BLOC  
CONCERNÉ :

PLANIFIER

# Réseau Planif Territoires

16 octobre 2025

Mini Conférence après-midi

*Projet Partenarial d'Aménagement de Givors (69) : Requalification des espaces, adaptation des usages et réduction de la vulnérabilité dans la Vallée du Gier – Côme Molin*

## Concilier résilience face au risque inondation et renouvellement urbain

La ville de Givors se situe en aval de la vallée du Gier, à la confluence entre le Gier et le Rhône. La ville s'est construite autour du Gier, remodelé par de nombreux travaux pour faire fonctionner une activité industrielle importante. Dans les années 1970, l'industrie givordine a fait place au commerce avec une zone commerciale de 30ha, une des plus grande de France.

Aujourd'hui la ville, et notamment sa zone commerciale, sont particulièrement vulnérables face au risque inondation comme l'ont prouvé les crues d'octobre 2024. Givors rencontre ainsi un risque de décrochage à la fois économique et social. Dans ce contexte, une démarche partenariale a été lancée en 2019 pour associer l'État, la Métropole de Lyon et les bailleurs au projet de territoire de la ville de Givors. Un plan guide a été finalisé en 2021 : il s'agit d'un projet de renouvellement global intégrant les enjeux d'adaptation de la ville face au risque, de renaturation et d'amélioration du cadre de vie, de mobilités, d'attractivité et de création d'emplois. Une équipe dédiée de la Métropole de Lyon a été missionnée pour l'articulation de ces politiques. La démarche associe également l'EPORA, la banque des territoires et les syndicats de rivière et de bassin (SYGR et SMAGGA).

Le projet de renouvellement à moyen et long termes prévoit notamment la renaturation d'une partie des berges, un endiguement partiel, le développement de nouvelles activités économiques et la réappropriation du Gier et de ses berges par des activités de loisirs. Il est encore à l'étude, la faisabilité économique n'étant pas encore



Intérêts du PPA : Le PPA permet de donner un cadre pour des partenariats avec engagement financier des parties, facilite les procédures et apporte des leviers concrets : dérogation aux échéances de la loi APER, dérogation sur les droits commerciaux en zone rouge du PPRNi et pour le passage en CDAC, outil opérationnel GOU (Grande Opération d'Urbanisme, qui permet notamment le financement par un PUP).

Choix de la destination de la friche industrielle au bâti patrimonial dans le projet de renouvellement : ciblée pour activités productives plutôt que commerce pour répondre aux orientations de développement des activités productives de la métropole et re-concentrer le commerce à un seul endroit en densifiant la ZACOM.



### **A Retenir et la synthèse en salle**

Le PPA, associé à la mise en place d'une culture du risque, un outil opérationnel pour un projet d'aménagement global ambitieux fédérant les acteurs et intégrant les multiples enjeux de la ville dont l'adaptation au risque et la redynamisation du territoire.